

Image not found or type unknown



Congés pour un salarié posté en 3/8

Par **gege59**, le **22/02/2012** à **20:04**

Bonjour,

J'ai besoin d'une information pour mon conjoint qui est posté en 3/8 :

Le planning est le suivant :

2 jours du matin (5h-13h)

2 jours de l'après-midi (13h-21h)

2 jours de nuit (21h-5h)

Puis 4 jours de repos, et ainsi de suite.

Comment se calcule la prise de congés ?

Si mon conjoint souhaite par exemple poser 2 semaines, et qu'à "l'intérieur" de ces 2 semaines il y a ses 4 jours de repos compensateur, ceux-ci sont-ils perdus ??

Si quelqu'un a des infos à me donner sur ce sujet, par avance merci !

Bien cordialement.